

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 14 janvier 2019 à 19h50, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers MM Michel Bonneville, Mark Handschin, Jean-Charles Fournier, Francis Lamarre, Michel Morin et Mme Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Manon Donais, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Demande d'aide financière – Volet 1 – Sécurité civile.
3. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2019-01-001 Il est proposé par M. Michel Bonneville et appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une séance extraordinaire soit ouverte à 19h50 et que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation écrite. **ADOPTÉE.**

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1 – SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE :

2019-01-002 Il est proposé par M. Michel Morin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500.00\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400.00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900.00\$;

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Manon Donais, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts. **ADOPTÉE.**

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-01-003 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h00. ADOPTÉE.

Martin Thibert,
Maire

Manon Donais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière